

CONVENTION DE BLOCAGE DE COMPTES COURANTS D'ASSOCIES

(modèle)

Exposé :

1) M., Mme, Mlle, la société*

Sis(e) :

2) M., Mme, Mlle, la société*

Sis(e) :

3) M., Mme, Mlle, la société*

Sis(e) :

dénommé(e)s l'(les) associé(s)

De l'entreprise :

Forme juridique : Capital : Immatriculation n°.....
(ou licence/habilitation/autorisation)

Sise :

M., Mme, Mlle, la société* est titulaire d'un compte courant de €

M., Mme, Mlle, la société* est titulaire d'un compte courant de €

M., Mme, Mlle, la société* est titulaire d'un compte courant de €

Convention :

ARTICLE 1

A la demande de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST), l'(les) associé(s) convient(nent) de bloquer, jusqu'à reconstitution des capitaux propres de l'entreprise, sans percevoir intérêt, ses (leurs) comptes courants à hauteur de :

M., Mme, Mlle, la société* €

M., Mme, Mlle, la société* €

M., Mme, Mlle, la société* €

ARTICLE 2

La modification ou la résiliation de cette convention est subordonnée à l'accord de l'APST, y compris pour une incorporation, partielle ou totale, du(des) compte(s) courant(s) au capital.

ARTICLE 3

La reconstitution des capitaux propres sera constatée par l'APST dans les comptes fiscaux.

ARTICLE 4

L'(les) associé(s) a(ont) connaissance que la violation de cette convention constituerait une aggravation des risques encourus par l'APST, de nature à entraîner la radiation de l'entreprise de l'Association.

Fait à Le En.....exemplaires, dont un pour l'APST

Signature(s)

* rayer la mention inutile